

RUBUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTER DE L'HYDRAULIQUE

Direction de l'Hydraulique De la Wilaya De Béni Abbes

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Vu le décret présidentielle n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publique et la loi N°23-12 du 05 aout 2023

Vu le marché approuvé par la commissions du marché publique de wilaya sous le N° 68/2025 en date du 09/10/2025 en visé par le contrôle budgétaire sou le N° 298 en date 29/10/2025, portant la REALISATION DUNE STATION DE ROULVAGE A CHERAYAA COMMUNE TABELBALA WILAYALA BENI ABBES, conclu avec SNS TRHYSUD TRAVAUX ET SERVICES

« **BENCAGHDAD ABDELKADER** » village elmaya commune tadjrouna.

-Vu L'ODS d'engager des travaux notifié le : 09/11/2025

-Vu le délai contractuelle de (05) cinq mois.

A cet effet, l'entrepris SNS TRHYSUD TRAVAUX ET SERVICES BENCAGHDAD ABDELKADER est mis en demeure N°1 pour démarrage des travaux en tan que réception ce mise en demeure

Le renforcement du chantier en moyens humains et matériel suivant le dossier de soumissions pour commencer , accélérer et achever les travaux dans les délais contractuels

-Le délai d'exécution de l'Object de la présence mise en demeure est fixé à 72 heures.

Faite par l'entreprise de s'exécuter dans le délai arrêté ci dessus à compter de la première parution de la présence mise en demeure sur l'une des quotidiens nationaux, la direction de l'hydraulique de la wilaya de béni Abbès se réserve le droit de lui appliqué les sanctions et mesures prévues par la réglementaires en vigueur et notamment les dispositions du décret présidentielle n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publique

-La présence mise en demeure est publiée dans le bulletin des marchés de l'opérateur publique (BOMOP) et dans deux quotidiens nationaux, deux journaux électronique diffères au niveau national et notifiée a l'entreprise.

- Le délai d'exécution de l'Object de la présence mise en demeure commence à courir de sa première publication dans la presse ou le BOMOP.